Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261012-BUR-AG-26-095-DE
Date de télétransmission : 21/10/2026
Date de réception préfecture : 21/10/2026

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 12 octobre 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Soutien financier 2026 - Mission Locale de Bastia

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 10h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :
Louis POZZO DI BORGO, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Guy ARMANET, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI, Laurent PAPAZIAN, Michel ROSSI, Gilles SIMEONI.

Pouvoirs :
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO

Absents :
Marie-Hélène PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 14
Pour : 14
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20261012-BUR-AG-26-095-DE
Date de télétransmission : 21/10/2026
Date de réception préfecture : 21/10/2026

Bureau du 12 octobre 2026

OBJET : Soutien financier 2026 - Mission Locale de Bastia

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026 qui délègue compétences au Bureau en matière de subventions : *« l'attribution des subventions à tout bénéficiaire, dans le respect, le cas échéant, des règlements, cadres d'intervention et documents d'orientation approuvés par le Conseil communautaire et dans la limite des crédits inscrits au budget » ;*

Vu la convention cadre pluriannuelle approuvée et signée entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Mission Locale en date du 25 mars 2025 définissant les modalités de partenariat et soutien financier pour les exercices 2025-2026 ;

Vu le bilan 2025 présenté par la Mission Locale de Bastia et la demande de financement 2026 ;

Ouï l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

Le versement d'une subvention de 30 000 euros à l'association à la Mission Locale de Bastia au titre de l'exercice budgétaire 2026 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget 2026 de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Service gestionnaire 3ECO, chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.